

INSA DE LYON	Référence GALAXIE : 4419
---------------------	---------------------------------

Numéro dans le SI local :	0610
Référence GESUP :	
Discipline :	H1300 - Mathématiques
Profil :	MATHÉMATIQUES et INFORMATIQUE
Implantation du poste :	0690192J - INSA DE LYON
Localisation :	FORT DE FRANCE
Code postal de la localisation :	
Etat du poste :	Suceptible d'être vacant
Contact administratif :	Jeannette BUZZONI
N° de téléphone :	Responsable adjointe du pôle EC 04 72 43 71 62 04 72 43 60 51
Email :	jeannette.buzzoni@insa-lyon.fr
Date d'ouverture des candidatures :	15/09/2025
Date de fermeture des candidatures :	20/10/2025, 16 heures 00, heure de Paris
Date de prise de fonction :	01/09/2026
Profil enseignement :	
Composante ou UFR :	IMC
Référence UFR :	https://www.insa-lyon.fr/fr/formation/premier-cycl

Le profil détaillé se trouve en page 2 et suivantes

Recrutement au titre du 01/09/2026

DISCIPLINE : MATHEMATIQUES et INFORMATIQUE

PROFIL COURT : Enseignement de mathématiques et informatique en premier cycle d'ingénieur

AFFECTATION DEPARTEMENT OU CENTRE : Premier cycle INSA Martinique-Caraïbe au lycée Victor Schoelcher de Fort-de-France (Martinique)

1607h dont 384h eq TD

CONTEXTE SPECIFIQUE DU POSTE :

Le premier cycle INSA en Martinique est constitué de 2 années qui font partie intégrante de la formation d'ingénieur en 5 ans. A l'issue de ces 2 années en Martinique, les étudiants intégreront un département de spécialité d'un INSA ou d'une école partenaire du groupe INSA.

L'ouverture de ce premier cycle a eu lieu en septembre 2023 et depuis cette date, des promotions de 24 élèves sont accueillies en 1^{ère} année. Ces promotions poursuivent en 2^{ème} année au sein du premier cycle en Martinique : le premier cycle fonctionne donc avec un groupe de 1^{ère} année et un groupe de 2^{ème} année d'environ 24 élèves chacun.

La personne recrutée sera amenée à y assurer les enseignements de Mathématiques, Informatique et Numérique et participera activement au fonctionnement et à l'organisation de la formation avec l'équipe pédagogique locale, en lien avec le département de Formation Initiale aux Métiers d'Ingénieur (FIMI) de l'INSA Lyon, auxquels sont rattachés administrativement les élèves et l'équipe pédagogique.

PROFIL : Professeur agrégé ou professeur certifié en mathématiques et éventuellement informatique.

ENSEIGNEMENT :

En premier cycle, l'élève passe du statut de lycéen à celui de futur ingénieur. Il reçoit un enseignement rigoureux et méthodologique afin d'acquérir une base scientifique, technique et humaniste indispensable pour aborder la suite de la formation d'ingénieur dans les départements de spécialité des INSA et écoles partenaires. L'enseignement est organisé en unités d'enseignement dans lesquelles s'insèrent les disciplines : physique, mathématiques, chimie-thermodynamique, informatique, mécanique, conception, etc.

La personne recrutée sera chargée d'un enseignement qui vise à fournir aux étudiants des connaissances de base solides en mathématiques, informatique et calcul numérique, dans le cadre du premier cycle de la formation d'ingénieur.

Elle sera amenée à enseigner dans les modules de « Mathématiques » du tronc commun en L1 et L2 ainsi que dans le module « Outils Mathématiques et Numériques pour l'Ingénieur » (OMNI).

Elle interviendra dans des projets d'initiation à l'ingénierie pour un enseignement d'approfondissement des Mathématiques associé au calcul numérique dans un cadre contextualisé et pluridisciplinaire.

La personne recrutée interviendra aussi dans la discipline « Informatique et Société Numérique » (ISN) pour y enseigner certaines problématiques : en particulier les notions d'architecture des réseaux et l'initiation des élèves aux questions de sécurité et de vie privée qui les concernent dans un environnement numérique. Dans ce contexte, elle doit donc pouvoir être opérationnelle pour mettre en œuvre une pédagogie adaptée à l'enseignement de l'informatique à des débutants (programmation python, algorithmie).



MISSIONS : La personne recrutée se verra confier des enseignements en 1^{ère} année et en 2^{ème} année à hauteur de 384 heures de face à face (équivalent TD) par année universitaire. A ce titre, elle remplira toutes les tâches afférentes, notamment de correction des copies et de participation aux jurys et réunions de bilan relatives aux 2 groupes qui lui seront confiés. Il est aussi fortement attendu de la personne recrutée qu'elle s'investisse dans différents projets pédagogiques à caractère pluridisciplinaire. Elle devra également prendre des responsabilités dans la gestion et l'organisation pédagogique et administrative de la formation : ingénierie pédagogique, élaboration de contenus, mise en œuvre des enseignements, gestion des emplois du temps et des modalités de contrôle des connaissances, relations avec les partenaires (rectorat, Collectivité Territoriale de Martinique, entreprises), ...

EXPERIENCE : Une expérience de l'enseignement des Mathématiques et de l'Informatique est nécessaire. Une expérience de l'enseignement au niveau L1 et/ou L2 dans l'enseignement supérieur sera un plus.

COMPETENCES : La personne recrutée devra démontrer son goût pour l'enseignement, attesté par son parcours professionnel. Elle devra aussi montrer des qualités pédagogiques et relationnelles ainsi qu'une appétence pour le travail collaboratif qui lui permettront de s'insérer rapidement dans l'équipe pédagogique.

REMUNERATION :

La formation étant dispensée dans un Département d'Outre-Mer, l'enseignant recruté bénéficiera d'une majoration du traitement indiciaire brut de 40%.

Lieu d'exercice : Premier Cycle INSA Martinique-Caraïbe - Lycée Victor Schoelcher (Fort-de-France)

Personne contact : Jérôme Arnoult – jerome.arnoult@insa-lyon.fr

Nom directrice FIMI de l'INSA Lyon : Marion FREGONESE

Email Directrice FIMI : marion.fregonese@insa-lyon.fr

URL dépt. : <https://www.groupe-insa.fr/nos-actualites/en-septembre-2023-un-premier-cycle-de-formation-ingenieur-en-martinique>



DOSSIER DE CANDIDATURE A UN POSTE D'ENSEIGNANT DU SECOND DEGRE - Rentrée 2026

CONDITIONS DE RECEVABILITE ET D'EXAMEN DES CANDIDATURES :

Les emplois ouverts à l'affectation dans l'enseignement supérieur seront pourvus par des fonctionnaires titulaires au 1^{er} septembre 2026 relevant du ministère de l'éducation nationale et appartenant aux : corps des professeurs agrégés ou des professeurs certifiés (enseignement secondaire, enseignement technologique), des professeurs de l'enseignement professionnel (PLP) ou des professeurs d'EPS.

Les candidats doivent être fonctionnaires, en activité ou en position de disponibilité, en détachement, ou en congés divers.

Les fonctionnaires de catégorie A (non enseignants) relevant du ministère de l'éducation nationale, ou d'autres ministères, les personnels enseignants appartenant à d'autres ministères que celui de l'Education nationale et les professeurs des écoles doivent impérativement, s'ils souhaitent être affectés dans l'enseignement supérieur, déposer une demande de détachement dans un corps de professeurs certifiés ou d'agrégés. Les règles et procédures des demandes de détachement sont fixées par une note de service annuelle DGRH/B2-3 qui paraîtra dans un B.O.E.N au plus tard début décembre 2025. Compte tenu du calendrier de cette procédure, seuls les emplois publiés lors de la 1^{ère} campagne sont accessibles aux fonctionnaires de catégorie A détachés. La demande de détachement sera à adresser au Rectorat ainsi qu'à l'établissement d'enseignement supérieur.

L'affectation sera prononcée une fois le détachement accepté.

Les maîtres contractuels ou agréés de l'enseignement privé relevant du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative, lauréats d'un concours externe de recrutement de l'enseignement public (agrégation, CAPES, CAPLP, ...) qui avaient opté pour leur maintien dans l'enseignement privé, doivent impérativement, s'ils souhaitent être affectés dans un établissement d'enseignement supérieur, demander leur intégration dans le corps des professeurs agrégés ou certifiés (décret n°51-1423 du 5 décembre 1951). Leur affectation ne sera prononcée qu'une fois leur intégration et leur titularisation prononcées dans l'un des corps enseignants du second degré public. Cette demande d'intégration mise en ligne sur SIAP et accessible sur le portail <http://www.education.gouv.fr> est à adresser au bureau DGRH B2-3.

Les lauréats des concours d'accès aux fonctions des maîtres des établissements privés sous contrats (CAFEP, C.A.E.R) ne peuvent pas bénéficier du dispositif décrit ci-dessus.

MODE D'EMPLOI POUR CANDIDATER :

1 – Inscription et dépôt de candidature OBLIGATOIRE sur GALAXIE (module VEGA)

2 – Date limite pour déposer votre dossier : 20/10/2025, 16h

Aucun dossier papier ou dossier reçu par mail ne sera accepté

LE FICHIER DOIT COMPORTER :

- a. Un curriculum vitae détaillé
- b. Une copie de la pièce d'identité
- c. Une copie des arrêtés de stage et de titularisation
- d. Une copie de l'arrêté justifiant du dernier classement dans le corps et le grade d'enseignant du second degré
- e. Une copie du dernier arrêté d'affectation
- f. Pour les personnels en position autre que l'activité, une copie de l'arrêté indiquant leur position administrative (détachement, disponibilité, congé, décision de report de nomination, arrêté de congé sans traitement),
- g. Une lettre de motivation
- h. Un justificatif RQTH pour les personnes concernées

Pour toute information :

Jeannette BUZZONI – Tél : 04 72 43 71 62 - E-Mail : jeannette.buzzoni@insa-lyon.fr

Delphine COLELLA - Tél : 04 72 43 60 51 - E-Mail : delphine.colella@insa-lyon.fr

